

ABONNEMENT.

Saumur.
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste:
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

ANNONCES, la ligne, . . . 20 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JANVIER

A LA CHAMBRE.

Séance d'hier jeudi.

M. Henri Rochefort dépose sa proposi-
tion d'amnistie; il en donne lecture et ré-
clame la déclaration d'urgence.

Ce farouche remercie M. Jules Grévy d'a-
voir bien voulu accorder leur grâce à quel-
ques condamnés politiques. Il espère que
la Chambre voudra suivre l'exemple de cet
homme magnanime en amnistiant les con-
damnés qui n'ont pas été graciés.

Cela est débité d'une voix sourde qui ne
porte pas. Décidément, M. Rochefort est
meilleur écrivain qu'orateur.

M. Goblet combat la proposition. Le gou-
vernement a, dit-il, étudié avec le plus grand
soin les dossiers des différents condamnés;
il a gracié ceux qui n'avaient à leur passif
que des délits politiques. Les autres ont
commis des crimes de droit commun, et ne
méritent ni grâce, ni amnistie.

La déclaration d'urgence constituerait un
préjugé favorable à la proposition que le
gouvernement repousse. C'est pourquoi il
invite la Chambre à la refuser.

M. Henri Rochefort nie que Cyvoct n'ait
pas été condamné pour un délit politique.
Son délit est un délit de presse. Cela ré-
sulte du verdict du jury. La Chambre accor-
dera la déclaration d'urgence.

M^r Freppel pose en principe que les dé-
lits électoraux sont des délits politiques.

Plusieurs de mes amis et moi, ajoute-t-il,
nous voterons ou repousserons la proposi-
tion d'amnistie suivant qu'elle devra s'éten-
dre ou ne pas s'étendre aux prêtres frappés
de suspension de traitements.

M. Maillard dit que la question de l'ur-
gence est seule posée en ce moment. Lors-
que la proposition viendra elle-même en
discussion, alors il sera loisible à tout mem-
bre de l'Assemblée de déposer des amende-
ments.

M. Etienne critique la partie de la propo-
sition qui porte amnistie pour les Arabes

condamnés à la suite des dernières insurrec-
tions algériennes. Il ne saurait admettre le
pardon en faveur d'hommes qui « ont pillé,
dit-il, pillé et incendié nos maisons, nos
femmes et nos enfants » (Rires).

M. Paul de Cassagnac annonce qu'après
les déclarations de M. Goblet, il votera l'ur-
gence. Il a été étonné d'entendre un minist-
re proclamer qu'au lendemain de délits
électoraux, il était impossible de parler
d'amnistie, alors qu'on vient de gracier des
hommes bien autrement coupables.

L'orateur flétrit la manœuvre qui a con-
sisté à menacer des journaux conservateurs
de poursuites avec l'intention de ne pas
donner suite à ces menaces.

Il dénonce la conduite de M. Goblet vis-
à-vis de pauvres ecclésiastiques auxquels
on a retiré leur pain, ce pain qu'ils parta-
geaient avec les pauvres.

Le gouvernement a apporté à la tribune
des paroles de haine. Nous y apporterons,
nous, des paroles de paix, s'écrie M. Paul
de Cassagnac en terminant. (Double salve
d'applaudissements à droite.)

D'une voix étranglée par la colère, le petit
Goblet se défend d'avoir prononcé des para-
les de haine. Si on amnistiait les prêtres
(coupables d'avoir exercé leurs droits élec-
toraux), il n'y aurait plus de justice.

Dans la bouche du petit Goblet, ce mot
« justice » prend des proportions épiques.

Les républicains eux-mêmes restent un
instant stupéfaits devant ce ministre qui, au
mépris de la loi, a détrossé des prêtres sans
même les avoir admis à présenter leur dé-
fense. Mais bientôt, l'instinct jacobin repren-
nant le dessus, des applaudissements éclat-
ent sur les bancs de la gauche.

Le scrutin est ouvert sur la demande d'ur-
gence.

Tout à coup un cri aigu, parti d'une tri-
bune réservée au public, lance cette parole:
Justice, messieurs!

Nous apercevons une pauvre femme qui
brandit et jette une poignée de paperasses
au milieu des députés.

Il est aussitôt procédé à son expulsion.
Renseignements pris, cette femme ne

jouirait pas de la plénitude de ses facultés
mentales.

Après un pointage, la demande d'ur-
gence est adoptée par 251 voix contre 248.

La proclamation du vote provoque un
tonnerre d'applaudissements sur les bancs
de la droite et sur quelques bancs de la
gauche.

Le gouvernement est bien battu. Mauvais
commencement d'année.

Chronique générale.

EMPRUNT ET IMPÔTS.

La Déclaration ministérielle a pompeuse-
ment annoncé que le gouvernement se faisait
fort d'équilibrer le budget sans recourir à
l'emprunt et à de nouveaux impôts. Par
quels moyens? En faisant quelques écono-
mies de bouts de chandelle et en « remaniant
certaines taxes ».

Remanier des taxes, dans le langage de
M. de Freycinet, signifie établir des surtaxes,
c'est-à-dire des impôts nouveaux.

Mais surtaxes et petites économies ne sau-
raient suffire à combler, même sur le papier,
un déficit total d'un demi milliard. Force
sera d'employer de plus les procédés habi-
tuels aux financiers républicains, telles que
la majoration des prévisions de recettes et
la diminution des prévisions de dépenses.

Il est question, il est vrai, de la monopo-
lisation de l'alcool au profit de l'Etat; mais,
en supposant que cette combinaison aboutisse,
elle ne pourrait être appliquée ni en
1886, ni en 1887, ni peut-être même en
1888. Le budget du prochain exercice ne
saurait donc compter sur cette ressource.

Nous mettons le gouvernement au défi de
tenir la promesse de la Déclaration. Il n'é-
quilibrera le budget qu'en recourant à l'em-
prunt et à de nouveaux impôts.

Le général Boulanger avait promis, avant
même d'avoir pris possession du ministère,
une économie de quelques millions. Voici

qu'on nous dit aujourd'hui qu'en tous cas
ces économies ne pourraient être faites au
budget de 1887, une partie des dépenses
étant déjà engagées. Nous ne ferons certai-
nement point un crime à M. Boulanger de
cette reculade et, à vrai dire, nous croyons
qu'il y a des ministères où les économies
seraient plus en situation qu'au ministère
de la guerre. Néanmoins on peut faire ob-
server que M. Boulanger parle comme il agit,
c'est-à-dire en véritable corneille.

La Justice est pleine, depuis deux jours,
d'informations, d'ailleurs fort exactes, et
qu'on ne trouve que dans ses colonnes,
concernant l'administration de la guerre.
D'où l'on peut conclure que la Justice est
l'organe favori du général Boulanger.

Le parquet de Versailles communique
aux journaux cette note au moins naïve:

« La personne qui, le 13 janvier, vers six
heures quarante minutes du soir, s'est pré-
sentée à l'entrée de la salle d'attente où se
trouvaient les voyageurs allant de Paris à
Cherbourg, et a demandé à l'employé un
ticket pour pénétrer sur la voie et causer
avec M. le préfet de l'Eure, est priée de se
faire connaître, soit au parquet de Versailles,
soit à la préfecture de police (service de la
sûreté.) »

Comptez là-dessus!

VIDANGEUR, GOUVERNEUR, AMBASSADEUR.

Le Figaro raconte une scène qui eut lieu,
il y a cinq ans, entre M. de Freycinet et M.
Constans, et où ce dernier se montra tout
particulièrement grossier. Le Figaro pense
que c'est le souvenir de cette scène qui a
empêché M. de Freycinet de confier un por-
tefeuille à M. Constans.

Soit! mais voici qu'il est très-sérieuse-
ment question de donner au susdit Con-
stans une ambassade ou le gouvernement de
l'Algérie.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

M^{me} Nariska habite un modeste pavillon dépen-
dant d'un couvent, et situé à l'extrémité de la rue
du Bac. Elle y vit humblement, en solitaire, priant
beaucoup et faisant l'aumône. Elle y vit aussi,
ressentant, jusqu'au fond de l'âme, l'amertume de
l'exil, et nourrissant, sans cesse, son cœur et sa
pensée des souvenirs de la patrie.

La sœur tourière nous introduisit dans une pièce
maublée de chêne sculpté, aux fenêtres garnies de
stores fleuris ainsi que des vitraux d'église, au
travers desquels la lumière du jour passait prenant
une douceur grave et mystique. Rien d'étrange
comme l'aspect de cet appartement à la fois mona-
cal et guerrier.

Nous regardions, étonnées, les murs couverts de
panoplies. Ici, entre les tentures, un sabre d'heu-
neur; plus loin, au-dessus de la cheminée de
marbre, deux épées en croix; et, dans de grands
cadres d'or, semblent pleins de vie, tant les
peintures sont belles de relief et de vérité, voici
un général empanaché, au visage martial; un

colonel de hussards, superbe de force et d'audace;
un Faucheur, dans son costume polonais, et tenant
en main cette vaillante faux qui, aux dernières
insurrections, abattit les Russes nombreux comme
les brins d'herbe d'une prairie.

Ce Faucheur, ce généreux partisan, à la tête
fière, mâle et triste, je le connaissais. Que de fois,
en me parlant de son père, Serge m'avait redit sa
vie d'héroïque dévouement; le grand amour de
son cœur: la patrie; sa fortune presque entière
sacrifiée à la cause nationale. Puis, après sa
fortune, sa vie. Saisie de respect, je regardais le
héros tombé en songeant au héros vivant. Je
l'aperçus, lui aussi, peint à l'âge de quatre ans,
tout rose, tout blond, dans un médaillon de velours
bleu encadré d'or. D'un air mutin il relevait sa
tête enfantine, et ses petites mains jouaient avec la
croix de son père.

Mes yeux se voilaient en contemplant ce portrait
d'enfant. Était-ce possible? Tant de promesses
dans cette fleur en bouton; et, pourtant, à vingt-
trois ans à peine, Serge se flétrissait dans les
sombres mines... Pauvre, pauvre Serge!

M^{me} Nariska nous surprit dans notre attendrie
contemplation. Si légers avaient été ses pas, que
notre oeil ne les avait point perçus. Elle s'avança
vers nous en nous tendant la main. Le jour, tamisé
par le store, éclairait son visage amaigri. Sur le
front très-large, les cheveux ondulaient en deux

bandeaux, noirs autrefois, blancs aujourd'hui. Les
yeux, à l'expression intelligente, étaient surmontés
de sourcils très-épais, presque croisés, ce qui les
rendait impérieux. La bouche fine, où la douleur
avait mis un pli amer, souriait avec honte, et ce
sourire corrigeait l'austérité de ce visage, ainsi que
le regard rêveur, qui toujours, toujours, semblait
sonder le passé, ce passé sanglant, où le père de
Serge était tombé, une balle au front.

Calme, la physionomie de M^{me} Nariska avait
une remarquable expression de gravité méditative.
Toute la personne de notre compatriote avait en
elle cette puissance d'attraction, qui ne peut se
définir, mais qui révèle l'être supérieur.

Notre vue, un beau sourire, un peu triste,
pourtant, éclaira cet austère visage. Et d'une voix
légèrement tremblée, qui trahissait son émotion:

— Je vous prie de me pardonner, dit-elle, si je
vous ai fait attendre; mais j'étais à la chapelle; je
piais pour les miens. Oh! merci, mesdames,
merci d'être venues.

Et remarquant nos yeux qui ne pouvaient se
détacher du bel enfant au médaillon bleu:

— Oui, reprit-elle, c'est mon pauvre Serge,
c'est mon fils... lui aussi était digne de sa race.

Elle en parlait au passé, n'ignorant pas, la
pauvre mère, que la condamnation aux mines
équivalait à la mort.

Et comme nos regards interrogés encore, eu

se fixant, tour à tour, sur chacun des portraits:

— C'est mon père, fit-elle, en nous désignant le
général; il mourut pour la France, au passage de
la Bérésina... Voici mon frère.

Son doigt nous indiquait le colonel.

— Il tomba en Italie, encore pour la France.

Devant le Faucheur, M^{me} Nariska demeura trem-
blante; et, d'une voix sourde que nous l'enten-
dions à peine:

— Celui-ci, c'est mon mari... Lui et Serge ont
donné leur vie pour la sainte Pologne.

Et de toute cette vaillante race, elle restait
seule, la pauvre femme, seule dans sa longue robe
noire, les cheveux blanchis avant l'âge; mais, en
regardant les siens, il passait en elle comme un
souffle des batailles; son œil, si calme, si grave
d'ordinaire, s'allumait, comme si le souvenir de
tous ces guerriers, tombés au champ d'honneur,
eût été l'orgueil, mais le seul orgueil de cette
humble vie.

Maintenant, assise devant le petit balcon fleuri,
mis en pleine lumière par le store relevé, nous
causions d'une voix émue de la Pologne, de Serge,
de mon père. Que de souvenirs nous unissaient,
rendant comme ancienne notre amitié d'une
heure.

J'aimais à regarder M^{me} Nariska, car dans ses
traits creusés et flétris, je retrouvais cependant
quelque ressemblance avec ceux de notre héroïque

Nous pensions que si la grossièreté était un cas réductible pour faire partie du cabinet Freycinet, elle l'était pour le moins autant quand il s'agit d'un gouvernement ou d'une ambassade.

On nous dira peut-être que les ambassadeurs sont les ambassadeurs de la République et non de la France.

Dans ces conditions, le choix de M. de Freycinet se comprend. L'ancien et grossier vidangeur peut fort bien représenter la République. (Les Nouvelles.)

La presse vient de publier l'encyclique que le Pape a adressé à l'épiscopat prussien. Sa Sainteté y accorde des louanges aux évêques et aux populations catholiques pour leur fidélité à leur monarque et pour leur attachement à leur pays, puis elle fait ressortir la nécessité d'une complète liberté pour le gouvernement de l'Église et pour l'éducation et l'instruction de ceux qui veulent se vouer à la prêtrise. Cette encyclique se termine par le ferme espoir que nourrit le Pape de voir bientôt l'aurore d'une meilleure ère pour les catholiques en Prusse et pour leurs pasteurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 janvier.

Les bonnes tendances du marché du comptant se maintiennent : le 3 0/0 cote 81.40, l'amortissable 83.35, le 4 1/2 0/0 nouveau 110.40.

Très-bon courant d'affaires sur le Crédit Foncier. Les opérations de prêts sont en recrudescence et s'élèvent pour la huitaine à 22,428,337 francs.

Les obligations Communales et Foncières à lots ont été l'objet de nombreuses demandes. La Communale 1879 s'est traitée au-dessus de 460. La Communale 1880 entièrement libérée s'est négociée à 455.

La Société Générale est demandée à 448.75.

La Banque d'Escompte reste à 445.

Il est prudent de vendre sans retard, les actions et obligations Panama, car le versement de 125 fr. appelé pour le 5 février sera suivi de l'exécution des titres en retard, et ils seront nombreux les actionnaires qui se laisseront exécuter, plutôt que de risquer de nouveaux capitaux.

Les actions de nos Chemins de fer sont très-bien tenues : le Nord à 1.555, l'Orléans à 1.360, l'Est à 797.50, l'Ouest à 872.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 19 janvier 1886.

C'est la première séance que préside en qualité de maire le nouvel élu du Conseil, M. Vinsonneau, assisté de MM. Peton et Poitevin, adjoints. Les collègues étaient presque au grand complet; l'hémicycle se composait de MM. Coutard, Goulard, Boisson, Terrien, Milon, Piéron, Girandier, Bonneau, Doussain, Galbrun, Renou, Ploquin, Guédon, Cholet, Luard, Rivain, Lemarrier et Delamarre.

Étaient absents : MM. Langlois, Rolland, Poitou, Hubert, Liénard et Combier.

Aussitôt la séance ouverte, le maire invite le Conseil à nommer un secrétaire; les voix se répartissent en nombre égal entre M. Luard et M. Milon; celui-ci bénéficie du privilège d'âge sur son collègue et va prendre place au bureau.

Sur l'invitation du maire, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre 1885.

Après une courte observation de M. Peton et quelques paroles échangées entre MM. Coutard et Piéron, le procès-verbal est adopté.

Avant de donner l'exposé des diverses affaires, M. Vinsonneau réclame l'indulgence du Conseil; d'une voix émue il déclare qu'il fera tous ses efforts pour présenter toujours les diverses questions d'une façon impartiale, claire et précise, mais que, par suite de son inexpérience, du feu du débat, de l'émotion qui peut le gagner, il pourrait parfois lui échapper des expressions qui ne rendraient pas sa pensée; en tous cas, il retirait d'avance tout terme qui pourrait blesser quelque membre du Conseil.

RECETTES DE L'OCTROI EN 1885.

Il rend compte du produit de l'octroi pour l'exercice 1885.

Les recettes de 1885 se sont élevées net à.....Fr. 315,903

L'exercice 1884 avait donné... 333,880

Il y a donc un déficit au pré-judice de 1885 de..... 17,977

Quoi qu'il en soit, la prévision portée au budget de 1885 ayant été de 280,000 fr., il y a une plus-value de 35,000 fr. D'où il résulte que la situation financière que nous a laissée mon estimable prédécesseur est bonne (et d'une!) et les restes à recouvrer jusqu'au 31 mars l'amélioreront encore.

Grâce à cet excédant, il sera facile de solder certains restes à payer de 1884, de pourvoir plus largement à l'entretien des bâtiments communaux, lequel a été quelque peu négligé, enfin de venir en aide au Bureau de bienfaisance qui a subi un déficit de 4,000 fr. dans son chapitre des Dons et Legs.

Voilà, monsieur le Maire, un aveu qui frappe net sur le nez des républicains; la commission du Bureau de bienfaisance n'a pas pu compter sur la générosité des conservateurs et des catholiques. Sur ce point, par leurs fautes, les républicains sont seuls en jeu. Ils vous accorderont l'indulgence pour aujourd'hui; mais faites attention une autre fois: il y a des oreilles indiscrettes dans la salle!

Quoi qu'il en soit de cette prospérité, reprend M. Vinsonneau, nous nous proposons de tenir d'une main ferme les cordons de la bourse communale, et de continuer la gestion sage et prévoyante de l'administration précédente (et de deux!) — Les édiles restent cloués sur leurs chaises curules et, impassibles, laissent passer l'éloge à sa deuxième édition.

ÉCOLE DE FILLES, RUE BEAUREPAIRE.

La première affaire inscrite à l'ordre du jour était celle de l'école de filles de la rue

Beaurepaire; mais M. Hermé, commissaire, retenu par une maladie, n'a pu rédiger son rapport, et oblige l'administration à ajourner cette question à la prochaine séance qui se tiendra en février.

APPOINTEMENTS DES INSTITUTEURS. — RECLAMATION DE L'ÉTAT.

Autrefois, alors sans doute que la caisse de l'Etat était, comme celle de Saumur, dans une situation florissante, les Chambres votaient un crédit de 4 millions pour parfaire en certaines communes le traitement des instituteurs. Hélas! depuis 1884, les Chambres n'ont plus mis cette somme à la disposition du ministre, et celui-ci, pour y pourvoir, a, par une circulaire en date du 12 mai 1884, imposé des charges nouvelles aux communes. Le quantum pour notre ville est de 7,000 fr. et le ministre ne réclame ni plus ni moins que 24,000 fr. pour les années 1884, 1885 et 1886. L'administration municipale, avec juste raison, a refusé de se rendre à cette injonction, et la Ville a été imposée d'office. Alors le maire s'est éclairé près de ses collègues voisins.

Celui d'Angers a fait savoir que son Conseil avait pris la résolution de se rendre aux réclamations ministérielles et de verser à la caisse de l'Etat les sommes réclamées.

Le maire de Tours a dit que l'Etat avait réclamé, comme part contributive de la Ville, 24,900 fr., que le Conseil s'était insurgé, qu'il avait protesté, et en fin de compte avait obtenu remise; en somme, l'affaire était enterrée.

Poitiers et Rennes n'ont pas fait parvenir leurs réponses qui ne peuvent tarder à arriver.

J'ai eu, dit M. Vinsonneau, des entretiens à ce sujet avec M. le préfet et je crois que nous avons quelques chances d'obtenir gain de cause.

M. Boisson, qui a évidemment étudié l'affaire avec son voisin, ne met pas en doute la remise de la demande pour 1884, la circulaire ministérielle étant du 12 mai, et le budget de 1884 ayant été voté en 1883. Pour les autres allocations de 1885 et 1886, il y aura des difficultés.

Le préfet de Maine-et-Loire, en imposant d'office notre ville, a prélevé cette somme sur le budget additionnel de 1884, qu'il a retourné avec un déficit de 40,308 fr. Ce renvoi était accompagné des regrets de M. le Préfet, de ses sentiments de condoléance, mais il fallait qu'il assurât, près du ministre, le traitement des instituteurs.

Le maire a de nouveau écrit à la préfecture, fait valoir que le Conseil avait lui-même voté un supplément de traitement aux instituteurs. Rien n'y a fait. La Ville ne saurait se soustraire à payer 7,742 fr., et le préfet a pris un arrêté la mettant en demeure de verser la somme dans un délai de quinze jours.

Il s'agit donc aujourd'hui d'aller au conseil d'Etat, et le maire demande au Conseil d'être autorisé à se pourvoir devant cette juridiction.

Le Conseil vote sans observation.

CHEMIN DE FONTEVRAULT.

Le préfet a mis en demeure la Ville de

verser à la caisse départementale le contingent qui lui incombe, soit 7,695 fr. pour terrains acquis pour le chemin n° 444.

La Ville ne peut solder que par annuités, elle s'est imposée de 48,500 fr.; les travaux sont entièrement soldés, il ne reste que les propriétaires à désintéresser. Or, la Ville a 3,000 fr. disponibles à la préfecture, et le maire demande au Conseil une délibération fortement motivée pour que cette somme soit reversée à la Ville pour être ajoutée au crédit de plus de 3,000 fr. de 1886, et lui permettre ainsi de régler les indemnités de terrain.

L'affaire est en suspens depuis 1884. Le Conseil approuve.

RECLAMATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE DU PETIT-MAIL.

Par suite de la pente de la montée qui dessert le collège de filles, l'administration a dû élever le nivellement de la rue du Petit-Mail jusqu'à la rue des Basses-Perrières. Les maisons qui autrefois étaient au-dessus de la chaussée sont aujourd'hui dans une toute autre situation. De là de nombreuses réclamations; un seul propriétaire réclame 4,500 fr. d'indemnité.

Le Conseil semble embarrassé de cette question, et s'empresse de la renvoyer à la commission de la voirie.

SUBVENTION A L'ÉCOLE DE TIR.

M. Pelon donne lecture d'une lettre de M. Doussain, capitaine au 70^e territorial, qui remercie le Conseil de la subvention de 200 fr. mise à sa disposition pour l'École de tir du 70^e territorial, et prie le Conseil de vouloir bien lui voter de nouveau.

Dans sa lettre, M. Doussain donne l'emploi des ressources de la Société de Tir.

Le Conseil reconnaît le dévouement de M. Doussain pour cette institution et vote le même crédit, à prendre sur les bonis de 1885.

COLLÈGE DE GARÇONS.

L'agrandissement des dortoirs et divers autres travaux sont devenus nécessaires au collège de garçons, et une commission avait été nommée pour étudier les divers projets.

En ce qui concerne l'augmentation des dortoirs, dans lesquels il manque quatorze places, l'idée première avait été de reporter la lingerie dans les mansardes. Ce projet entraînait une dépense de 3,395 fr., ne donnait que quinze places, et présentait plusieurs inconvénients; aussi a-t-il été promptement abandonné et la commission s'est ralliée à la proposition de M. Rigolage, principal du collège, laquelle consiste en un plancher à établir au-dessus de la classe de dessin.

On se procurerait ainsi vingt-cinq lits pour pourvoir aux besoins futurs, et le devis ne s'élève qu'à 5,924 fr. Certaines installations à prévoir peuvent faire monter la somme totale à 7,000 fr., mais, en tenant compte du rabais, la dépense réelle ne doit pas s'écarter de 5,000 fr.

M. le Principal demande que ces travaux ne soient entrepris qu'aux vacances prochaines. C'est encore un avantage, le Conseil pourra porter cette dépense sur les crédits de 1886.

ami : même noblesse dans le front, même énergie dans l'expression du visage. Si l'on peut dire : vaillant fils, on peut redire : vaillante mère.

La visite fut longue; pourtant elle nous parut courte. Quatre heures sonnaient à l'horloge du couvent lorsque nous quittâmes Mme Nariska.

Sur le seuil de la porte elle prit la main de ma mère, une ombre passa sur son front; et, penchant sa tête, si belle encore, elle resta quelques secondes les yeux fixés à terre. Il y avait dans cette attitude une douleur muette que nous comprenions; puis, enfin, rappelant à elle son courage :

— Merci, madame, merci d'avoir seigné mon Serge, tandis qu'il était mourant, là-bas, en Pologne; merci d'avoir mis un baiser maternel sur le front que je ne baiserais plus jamais...

Elle laissa échapper un faible soupir, et la lèvre frémissante :

— Si un jour il vous était donné, ajouta-t-elle, de rencontrer mon fils, dites-lui que je le bénis... dites-lui que je le supplie de conserver toujours, dans la misère et dans la souffrance, son cœur de chrétien et de Polonais.

Ma mère lui rendit son affectueuse étreinte, et de sa voix si musicale qui est un charme :

— Pauvre Serge, dit-elle, nous lui devons beaucoup... Vous le savez, n'est-ce pas, il a tenté de délivrer le comte de Rudzen ?

— Je le sais, murmura Mme Nariska.

Puis, avec énergie, l'œil éclairé de ce sourire fier que j'aimais tant sur le visage de son fils :

— Serge n'a fait que son devoir : tout volontaire se doit à son commandant.

Oh! l'héroïque mère et l'héroïque amour que le sien!

Le temps était beau, un ciel gris d'argent, une brise tiède, des fleurs dans les squares, des voitures qui roulaient rapides. Ma mère prit un coupé; car, chez différents grands personnages, ainsi qu'à l'ambassade de Russie, elle avait à faire de nombreuses démarches. Il s'agissait de réunir toutes les pièces administratives devant nous ouvrir la Sibérie, et surtout les portes d'Irkoutsk, celles de la forteresse.

Je me mis à marcher silencieusement au bras de Mademoiselle. J'avais besoin de respirer le grand air; les souvenirs de la Pologne m'avaient profondément remué. Nous avions quitté les quartiers aimés où la foule se presse sur les trottoirs, où les fiacres passent rapides avec un roulement continu et sonore; et, par l'avenue du Maine, nous nous dirigeons vers le cimetière Montparnasse. Serrée contre mon amie, je me sentais au cœur une tristesse infinie : Dans quelques jours j'allais la quitter... la quitter, cette amie qui, pour rester près de moi, avait un jour refusé les offres magnifiques de la princesse Bolesloff. Nous continuions à garder le silence. Quand on s'aime, moins on

parle, je crois, et mieux on se comprend.

— Ah! dis-je enfin, vous m'oublierez peut-être... Une autre élève me remplacera.

Je verrai toujours son regard d'indéfinissable tendresse.

— Vous oublier! fit-elle, mais si bas que je devinais en quelque sorte les mots prononcés par sa voix tremblante; vous oublier, Nadège; chère folle enfant qui creuse l'avenir, qui se forge de noires chimères, qui souffre des fantômes créés dans sa pensée... Vous oublier, reprit-elle encore en appuyant sur ce mot; Nadège, mon élève chérie, en partant, c'est mon bonheur que tu emportes.

Ce tutoiement inusité me fit un mal et un bien que je ne puis dire. Combien de fois l'avais-je suppliée de me parler ainsi! Elle l'avait toujours refusé; et, maintenant, que j'allais la quitter pour toujours, elle me donnait cette joie. Elle s'adressait à moi comme une mère parle à sa fille. Nous venions d'atteindre Montparnasse. Nous marchions dans la grande allée, où une brise soudainement levée passait dans les arbres, inclinant les branches et les faisant gémir. Une brume légère argentait ce grand jardin, tiré au cordeau comme le parc de Versailles; mais, au lieu de massifs d'arbustes, des tombes, des talus couverts de marbre ou de lierre. Quelques feuilles commençaient à tomber, et un parfum doux se dégageait des ifs, des cyprès

et des rosiers blancs. Je marchais toujours, mon bras serré sous celui de mon amie, et elle me répétait :

— Ne vous attristez pas, enfant; vous trouverez tout ce qui vous manque en priant Dieu : la lumière, la paix, la force... Oui, il était doux, trop doux, sans doute, de confondre ainsi nos cœurs et nos pensées; de gravir ensemble le chemin du ciel. A présent, chère enfant, nous devons marcher sur deux routes différentes; mais elles conduisent au même but. Puis, Nadège, qui sait? Il y a des embranchements où les sentiers se rencontrent, des oasis, dans le désert, où les caravanes venues du couchant et de l'aurore fraternisent, où elles reprennent force et courage... Oui, mon enfant, qui sait? Le Dieu que nous invoquons est un Dieu plein de miséricorde. Ceux qu'il sépare aujourd'hui, ne peut-il les réunir demain?

Cette dernière parole éveilla en moi je ne sais quel fol espoir.

— Espérez-vous me revoir encore? m'écriai-je toute palpitante.

— Je sais que je vous aime, Nadège, et que je ferai tout au monde pour vous retrouver, tout pour venir en aide à vos chers parents. Quel moyen Dieu me suggérera-t-il?... Je ne puis le dire, mais je chercherai en priant; et je trouverai, je l'espère.

(A suivre.)

M. Coutard demande si réellement le collège est plus prospère que de son temps. On trouvait alors aisément à loger les élèves internes dans les dortoirs.

M. Lemarionier proteste. M. Coutard se trouble d'abord, mais reprend son assurance et soutient sa thèse. Il rappelle la prospérité du collège communal sous les principautés de M. Salé et de M. Chanson. Sous ces deux principaux, en effet, le collège était nombreux, c'est incontestable; l'arrivée des élèves de M. Vallienne avait donné à cet établissement un éclat dont on n'a pas perdu le souvenir.

M. Coutard voudrait donc que l'on ne tranchât pas la question sans plus sérieux examen, persuadé que l'on ne peut loger un plus grand nombre d'internes à moins de frais.

M. Piéron s'inscrit en faux contre le nombre de cent internes que M. Coutard attribue au collège sous le principalat de M. Chanson. Il signale la progression ascendante constante depuis l'arrivée de M. Rigolage et espère que cet état se soutiendra; donc il faut s'arrêter à la deuxième proposition de la commission, plus conforme aussi aux lois de l'hygiène.

M. Lemarionier s'élève avec force à son tour contre le chiffre émis par M. Coutard. Jamais, s'écrie l'honorable professeur, jamais, dans le temps passé, les internes n'ont dépassé 66 ou 67.

M. Coutard articule encore quelques mots et croit constater un parti pris de lui être peu agréable.

M. Piéron reprend la parole; il déclare n'avoir jamais eu l'intention de blesser qui que ce soit de ses collègues, et M. Coutard en particulier.

M. le Maire reprend la question et met aux voix la proposition d'ajournement de M. Coutard et l'acceptation du deuxième projet de la commission.

La majorité est favorable à l'exécution de ce deuxième projet.

La seconde question concernant le collège a pour objet la construction d'une porte cochère dans le terrain de l'école d'agriculture et l'annexe du terrain vague entre l'ancien chemin des Moulins et la voie d'accès du collège de filles.

La dépense s'élèverait à 4,053 fr., comprenant tant la porte cochère qu'une clôture de ce terrain vague en treillage, à l'instar des clôtures de chemins de fer.

Le débat s'engage sur la question d'annexe de ce terrain vague. M. Renou fait l'histoire de la question; ses développements comportent, comme un sermon, trois points.

D'abord on a voulu vendre, mais bientôt on a entrevu les inconvénients d'un semblable projet. Puis on a songé à l'annexer au collège de filles, cela a paru inutile. Ces demoiselles ont assez de terrain.

Enfin le troisième point de M. Renou est l'annexe au collège de garçons, ce qui lui paraît seul acceptable, et à ses collègues aussi. Seulement on met une clôture légère parce que le tracé de la voie d'accès, dans la partie inférieure, n'est pas arrêté; cette

étude sera reprise dans deux ans, à la fin du bail de M. Boufaut qui occupe la maison Mourlon.

Cette incertitude d'alignement, pour la partie basse de la voie d'accès, ne peut manquer de causer une grande joie aux élèves agriculteurs. Ces jeunes gens ne négligeront pas de cultiver les fleurs et seront heureux d'offrir leurs pensées aux jeunes filles qui longeront lentement et mélancoliquement la frêle barrière de la route qui conduit à leur collège. — Oh! les veinards!

Sans être sorcier, nous croyons devoir prédire que le nombre des élèves agriculteurs augmentera. (La fin à demain.)

LA TEMPÉRATURE.

Le thermomètre est descendu hier soir, à 10 heures, à 6 degrés au-dessous de zéro; ce matin, à 7 heures, il était remonté à 0; à midi, à 5 degrés au-dessus.

Pendant la nuit, il a tombé une nouvelle couche de neige, moins forte que la précédente. Le vent a tourné au midi. La pluie est à craindre.

C'est hier jeudi qu'ont commencé dans toute la France les opérations du tirage au sort de la classe de 1885.

M. Vignais, percepteur du Puy-Notre-Dame, est élevé de la 5^e à la 4^e classe de ses fonctions.

VIVY. — Vendredi dernier, le sieur Jean Rivain, cultivateur au village de l'Oucheraie, commune de Vivy, rentrait chez lui vers midi. Ne pouvant ouvrir la porte, il dit à sa femme qui soignait les bestiaux dans l'étable: « Pourquoi as-tu fermé la porte à clef? »

Celle-ci répondit qu'elle n'avait pas donné un seul tour de clef. Rivain essaya de nouveau d'ouvrir la porte qui céda cette fois. A peine était-il entré dans l'intérieur qu'il aperçut un homme près de l'armoire. Le cultivateur fut tellement saisi qu'il ne put proférer aucune parole; et pendant que sa femme accourait en criant: « Mais arrête-le donc, arrête-le donc! » Rivain, transi, restait pétrifié sur place.

L'inconnu profita de cet effroi pour disparaître dans la direction de Longué. C'est un individu d'environ 55 ans, vêtu d'une blouse bleue.

— Mardi dernier, 19 janvier, à 6 heures du matin, le feu s'est déclaré chez M. Moriceau, journalier à Vivy. En moins d'une demi-heure tout le mobilier et le linge ont été la proie des flammes. Les secours, qui sont arrivés assez à temps, ont préservé l'immeuble.

Les pertes s'élèvent à la somme de 4,040 francs, couvertes par l'assurance l'Urbaine.

CHEZ M. DE FALLOUX.

Les scellés qui avaient été apposés chez M. de Falloux, au moment de sa mort,

dans son hôtel, impasse des Jacobins, ont été levés mercredi, à 11 heures par M. Hervé, juge de paix du deuxième canton.

Étaient présents: M. Norbert-Rodière, secrétaire général de la préfecture, MM. le comte de Blois et André Joubert.

M. André Joubert remplaçait M. le comte de Resseignier.

Samedi, les scellés ont été également levés au château du Bourg-d'Iré.

MORT DE G. DE LA LANDELLE.

Nous apprenons la mort d'un romancier de talent, M. Gustave de La Landelle.

Né à Montpellier, le 5 mars 1812, M. de La Landelle était entré dans la marine royale; il avait donné sa démission en 1839, comme lieutenant de frégate, après onze ans de service au Brésil, en Portugal et à la Guadeloupe. Ses premières études littéraires sur les Français peints par eux-mêmes eurent un très-vif succès.

Rédacteur à la Flotte et à l'Union catholique, M. de La Landelle a publié plus de cinquante volumes dont les plus populaires ont pour titre: Une haine à bord, la Couronne navale et le Dernier des fibustiers. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1865.

A différentes époques, l'Echo Saumurois a publié un grand nombre de feuilletons dus à la plume de M. G. de La Landelle.

Ses obsèques ont eu lieu hier jeudi, en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes (Paris).

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil.; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil.; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c.; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

VERNOU, Indre-et-Loire, le 7 juin 1885. Je souffrais depuis plus de quinze ans d'une maladie d'estomac. Ayant appris que vos PILULES SUISSES à 1 fr. 50 la boîte étaient bonnes contre ces maladies, j'en ai fait usage. C'est le seul remède qui m'ait soulagé, je ne souffre plus. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre, si vous le voulez. L. QUENAUT; à M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 16 janvier:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris, par Alphonse Daudet. — Nos gravures: Le comte de Falloux; Le château du Bourg-d'Iré; M. Ernest Panckoucke; Les Pentes de Céaulmont, tableau de M. Vuillier; Les événements d'Orient; Les rois de la fève. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Dans un phare (nouvelle), suite, par Henri Monet. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chroni-

que musicale, par Albert de Lasalle. — Echecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES: M. le comte de Falloux. — M. Ernest Panckoucke. — Le château du Bourg-d'Iré. — Trente ans de Paris. — Les pentes de Céaulmont. — Souvenir de la guerre des Balkans. — Anciennes coutumes: Les rois de la fève. — Les anciens Almanachs illustrés. — Echecs. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Nous recommandons une pauvre mère de famille, veuve d'un avocat, qui a eu de grands revers de fortune. Elle demande à faire des écritures, copies, à soigner des enfants, de l'ouvrage à son domicile, ou quelques heures par jour chez les particuliers.

S'adresser au bureau du journal, aux initiales J. R.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR Succr), 33, rue de Fleury, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris: Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés, et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 25 janvier 1886,

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, par MM. Gondinet et Ph. Gille, musique de LEO DELIBES.

Distribution:

| | |
|------------------|--------------------------|
| Gerald | MM. Goffoël. |
| Frederic | Dechesne. |
| Nilakantha | Neveu. |
| Hadji | Démon. |
| Un cipaye | Pascaud. |
| Un domben | Lombard. |
| Un marchand | Allemand. |
| Lakmé | M ^{mes} Dorian. |
| Malika | De Vita. |
| Miss Ellen | Dulaurens. |
| Rose | Vandermeeren. |
| Mistress Bentson | Cantrelle. |

Hindous hommes et femmes, officiers anglais et dames anglaises, matelots, bayadères, marchands et marchandes, soldats, tambours, fifres, Chinois, brahmanes.

AU 2^e ACTE: Grand Cortège de la Bourga.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN RÊVE DE JEUNE FILLE

Le lendemain, le front de M. Delmont était un peu chargé de nuages; mais quand sa fille le rejoignit dans la salle à manger pour le déjeuner, il se resséna bientôt.

— Aline, lui dit-il, je me suis levé de bonne heure, et j'ai fait un travail assez désagréable.

— Lequel donc?

— J'ai écrit une lettre à M. Sauvenel et la rédaction en a été vraiment laborieuse.

— Vous avez fini par vous en tirer à votre honneur.

— Difficilement, je l'assure; je ne voulais pas le blesser, et malgré mes circonlocutions il sera toujours un peu offensé.

— Vous êtes son ami depuis longtemps, et cette longue amitié vous fait honneur à tous deux; mais il n'en résulte pas que je sois obligée d'épouser son fils; la prétention serait tout au moins singulière.

— Je n'insiste pas, Aline, je capitule, je me rends pieds et poings liés comme je le faisais dans

ton enfance, car j'avais l'habitude de céder à tes caprices. Tu te rappelles peut-être m'avoir fait un jour courir pendant plusieurs heures à la recherche d'un jouet que tu avais sans doute vu en rêve, et qui n'existait que dans ton imagination.

— Je m'en souviens parfaitement, vous étiez très-bon alors comme aujourd'hui, et moi j'étais fort déraisonnable; mais j'ai la prétention d'être devenue une jeune fille sensée. Il faut aimer quelqu'un pour l'épouser; or jamais M. Sauvenel ne pourrait gagner mon cœur.

M. Delmont se disait toujours qu'il y avait dans cette résolution si ferme quelque chose d'insupportable; mais plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'il fit le moindre découverte.

Aline était comme à l'ordinaire aimable et empressée; cependant il y avait parfois sur son visage une nuance de gravité qui ne lui était pas habituelle. Toutefois rien ne pouvait faire deviner la nature des préoccupations qui remplissaient son esprit, et lui enlevait un peu de ce charmant abandon qu'elle avait toujours montré à l'égard de son père.

II

Les choses en étaient là quand un jour Aline en s'approchant de la fenêtre s'écria tout à coup:

— Quel bonheur! voici ma tante Blanville qui descend de voiture devant la porte, et elle vient

sans doute pour plusieurs jours, car une malle l'accompagne.

Dans un autre moment, M. Delmont eut accueilli cette annonce avec une parfaite indifférence; mais cette fois l'arrivée de sa belle-sœur le réjouit vivement, car il lui semblait que c'était là pour lui un secours providentiel.

— Très-bien, se dit-il à lui-même, je la chargerai de confesser ma fille; elle saura mieux que moi démêler ce qui se passe dans son cœur.

Le père et la fille s'élançèrent avec empressement au devant de la visiteuse dont l'extérieur annonçait une femme du meilleur monde. Elle portait des vêtements de deuil, et une profonde mélancolie était répandue sur ses traits.

— Combien je suis contente de vous voir! dit Aline avec son plus aimable sourire.

— Je suis bien aise qu'il en soit ainsi, reprit M^{me} Blanville. La température m'a paru si agréable aujourd'hui, l'air si doux à respirer, que je me suis senti le désir de me mettre en route pour venir vous voir.

— C'est là pour nous une surprise fort agréable, fit M. Delmont; vous savez que vous êtes toujours ici la bienvenue.

Aline fit servir des rafraîchissements, puis la conversation s'engagea sur différents sujets.

M^{me} Blanville habitait Paris et était la veuve d'un peintre distingué. Son mari lui avait été enlevé dix-

huit mois auparavant dans la force de l'âge et l'éclat du talent. Cette perte lui avait laissé dans l'âme des regrets ineffaçables, et comme elle n'avait pas d'enfant elle portait la plus vive tendresse à Aline, la fille de sa sœur, privée si jeune de la protection maternelle.

M^{me} Delmont s'éloigna bientôt pour aller donner quelques ordres, et le maître du logis s'empressa de dire à M^{me} Blanville:

— Je suis bien aise de me trouver seul avec vous, car je désire vous entretenir un peu d'Aline. J'ai été très-contrarié à son sujet depuis quelques jours.

— Vous aurait-elle manqué d'égards, elle si douce, si aimante?

— Elle possède des qualités charmantes; mais cela ne l'empêche pas d'avoir une volonté bien ferme; elle vient d'être demandée en mariage par un jeune homme qui me paraissait lui convenir parfaitement. Ce n'était pas ce qu'on appelle un brillant parti, mais il appartient à une famille des plus honorables, et d'après tout ce que je connais de son caractère et de ses sentiments, j'étais persuadé qu'il ferait un excellent mari pour Aline. Eh bien! elle l'a refusé impitoyablement.

(A suivre.)

VIRGINIE NOTTRET.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 31 Juin 1886.
UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.
Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.
S'adresser, pour traiter, à M. GURINBAU, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Avec Jardin
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 45, appartenant à M. GAUTRON.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

CAVE A LOUER

PRÉSENTEMENT
Rue de Fenet, n° 25.
S'adresser à M^{lle} Roux, place Saint-Pierre, n° 2. (38)

A VENDRE

BEAU
Plant de Peupliers Suisses
10,000 environ.
De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.
S'adresser à M^{me} veuve BRESSIÈRE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS
de toutes grandeurs
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
CHEVAL

Neuf ans, 1^m 65, bai, se monte et s'attelle.
S'adresser rue de la Grise, 13.

A CÉDER

Pour cause de santé,
UN HOTEL
Situé sur la place, à Fontevault.
S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.
Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte élamée et émaillée, buanderies, etc., etc.
Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtisseries.
Prix modérés.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

MANUFACTURE

DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. COLLMANN, accordeur, associé de M. LÉPICIER, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAÏQUES
Venitennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Offres et Demandes

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour **apprendre un état**.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bonnes **ouvrières** et une **apprentie**.

S'adresser 22, rue du Marché-Noir. (30)

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande de suite une bonne **ap-prêteuse** pour les Modes. — **Bonnes références**. (39)

ON DEMANDE une **domestique** sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

LA

VIE DE SAINT FLORENT

PAR

La Vieillesse de LAFRÈGEOLIERE.
En vente chez DÉZÉ, libraire.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT. — Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.

Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Aux Mères de Famille, aux Directrices de Pensionnats

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaçons à recommander spécialement : **La Femme et la Famille**, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES (34 ans d'existence), publié sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD, dont les ouvrages sont si estimés.

Le programme comporte deux parties bien distinctes :

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.
Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapiserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.
LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme **Prime gratuite**, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.
On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères.
— Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JANVIER 1886

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|----------------|--------|-----------------------------|----------------|---------|----------------------------------|----------------|--------|-------------------------|----------------|--------|
| Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | |
| 3 1/2 % | 81 35 | 81 40 | Est | 796 25 | 797 50 | Obligations | | | Gaz parisen | 512 50 | 518 25 |
| 3 % amortissable | 83 50 | 83 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1266 | 1262 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 520 | 523 50 | Est | 382 | 383 |
| 3 % (nouveau) | | | Midi | 1162 50 | 1165 | — 1865, 4 % | 530 | 528 | Midi | 383 | 383 |
| 4 1/2 % | 107 | 107 20 | Nord | 1550 | 1557 50 | — 1869, 3 % | 409 50 | 411 | Nord | 392 | 391 25 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 110 45 | 110 40 | Orléans | 1357 50 | 1366 | — 1871, 3 % | 397 | 397 25 | Orléans | 385 | 384 |
| Obligations du Trésor | | 508 | Ouest | 875 | 872 50 | — 1875, 4 % | 518 50 | 518 50 | Ouest | 383 | 383 75 |
| Banque de France | 4615 | 4590 | Compagnie parisienne du Gaz | 1327 50 | 1527 50 | — 1876, 4 % | 529 | 518 | Paris-Lyon-Méditerranée | 383 50 | 383 75 |
| Société Générale | 448 75 | 448 75 | Canal de Suez | 2175 | 2171 25 | Bons de liquid. Ville de Paris | 528 | 528 | Paris-Bourbonnais | 354 | 353 |
| Comptoir d'escompte | 1005 | 1010 | C. gén. Transatlantique | 475 | 475 | Obligations communales 1879 | 461 | 462 | Canal de Suez | 583 | 584 |
| Crédit Lyonnais | 523 75 | 521 25 | Russe 5 0/0 1870 | 99 50 | 100 | Obligat. foncières 1879 3 % | 454 75 | 455 | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1355 | 1335 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 371 | 372 | | | |
| Crédit mobilier | 220 | 200 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

| SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | | SAUMUR - BOURGUEIL | | | | BOURGUEIL - SAUMUR | | | | | |
|---------------------------|------------|-----------|-----------------------------|------------|--|---------------------------|-------------|------------|-----------|------------|-------------|--------------------|-------------|------------|------------|--------------------|-------------|------------|------------|------|-------|
| Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Mixte soir | Mixte soir | | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir | Mixte soir | Direct soir | Mixte matin | Mixte matin | Mixte soir | Mixte soir | Mixte matin | Mixte soir | Mixte soir | Mixte soir | | |
| 3 heures | 55 | matin | (s'arrête à la Possonnière) | | | 6 49 | 9 45 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | 11 10 | 3 26 | 8 21 | 12 48 | 4 44 | Bourgueil | 8 17 | 12 09 | 6 10 | 9 41 | |
| 6 | 13 | matin | omnibus-mixte. | | | 7 04 | 10 10 | 2 08 | 5 20 | 8 46 | | Port/Boulet | 5 33 | 9 06 | 1 25 | 6 56 | Port/Boulet | 8 26 | 12 18 | 6 20 | 9 50 |
| 9 | 25 | soir | | | | 7 12 | 10 26 | 2 16 | 5 28 | 8 54 | | Bourgueil | 5 42 | 9 15 | 1 34 | 7 05 | Saumur | 9 13 | 1 25 | 7 15 | 10 28 |
| 1 | 32 | | express. | | | 7 23 | 10 39 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | 11 39 | | | | | | | | | | |
| 3 | 32 | | omnibus. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 15 | | (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,